

Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **119 (1993)**

Heft 22

PDF erstellt am: **11.09.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Construction du pénitencier cantonal à Sion

### Résultats

Ce concours était organisé par le Département des travaux publics du canton du Valais, représenté par son Service cantonal des bâtiments, en collaboration avec le Service des établissements pénitentiaires du Département de Justice et Police. Sur 89 bureaux inscrits, 56 ont rendu un projet dans les délais impartis.

### Jury

Président: M. B. Attinger, architecte cantonal, Sion. Membres: MM. A. Beytrison, directeur des établissements pénitentiaires, Salins; F. Boschetti, arch., Lausanne; J.-N. Delez, juge d'instruction pénale, Sion; J.-L. Grobéty, arch., Fribourg; Ch.-A. Meyer, architecte de la ville de Sion; H. Nuoffer, directeur des établissements de Bellechasse, Sugiez. Suppléants: MM. J.-M. Gilloz, adjoint du directeur des établissements pénitentiaires, Ardon; H. Imhof, arch. au Service des bâtiments, Sion; D. Rey, arch. au Service des bâtiments, Sion; P.-A. Zufferey, éducateur, Pramont. Experts: MM. C. Bregnard, arch. à l'Office des constructions fédérales, Berne; J. Zwick, Office fédéral de la Justice, Berne.

### Palmarès

1<sup>er</sup> prix (Fr. 20 000.-): Roland Vassaux & Joël Chervaz, Fully; collaborateurs: R. Vassaux, R. Bétrisey, L. Richard

2<sup>e</sup> prix (Fr. 15 000.-): AMB, Sion, Rolf Fuchs, Max Perruchoud, Peter Krekic; collaborateurs: M. Bakker, A. Blanc, L. Voefray

3<sup>e</sup> prix (Fr. 14 000.-): Baechler & Gagliardi + Jean Suter, Sion et Conthey; collaborateurs: R. Savioz, A. Dayer, I. Dubuis

4<sup>e</sup> prix (Fr. 9000.-): Olivier Galletti & Claude Anne-Marie Matter, Collombey

5<sup>e</sup> prix (Fr. 8000.-): Z Architectes SA, Sierre, Stéphane Rudaz; collaborateurs: N. Meulemans, N. Pham, A. Widmer

6<sup>e</sup> prix (Fr. 7000.-): Renaud Rouvinez, Sion, et Pierre-Antoine Masserey, Venthône

7<sup>e</sup> prix (Fr. 6000.-): Ambroise Bonvin, Montana; collaborateurs: P. Aumann, A. Besse, L. Chabloz

8<sup>e</sup> prix (Fr. 5000.-): Jean-Paul Chabbex et Georges Garanis, Monthey

9<sup>e</sup> prix (Fr. 4000.-): Atelier 3, Christian Exquis, Luciano Gentile, Schneeberger; collaborateurs: Y. Ioannides, R. Faessler

10<sup>e</sup> rang: Pascal Varone et Gilbert Favre, Sion; collaborateurs: S. Ville, C. Nicod, C. Quarroz, A. Blanc, P. Jeker

Achat (Fr. 10 000.-): Jean-Luc Torrent, Savièse, et Raphaël Berclaz, Mollens; collaborateur: P. Goel

### Recommandation et conclusion du jury

Arrivé au terme de son jugement et conformément à l'article 47 du règlement SIA 152, le jury recommande à l'unanimité au maître de l'ouvrage, le projet ayant obtenu le premier prix, pour la poursuite des études en vue de l'exécution. Il remercie l'ensemble des concurrents de la contribution qu'ils ont, chacun, apportée à la recherche d'une solution pour cette très importante et délicate réalisation.

## La restauration du patrimoine architectural: une dimension européenne

L'Association européenne des entreprises de restauration du patrimoine architectural réunira son premier conseil d'administration le vendredi 29 octobre prochain, sous la présidence d'Hervé Quelin. Créée en décembre 1992 à l'initiative du Groupement français des entreprises de restauration de monuments historiques, elle recherche actuellement, sur le plan européen, les entreprises hautement qualifiées susceptibles de participer à son action.

Cette instance, soutenue par le Conseil de l'Europe, a pour principaux objectifs de coordonner, d'étudier et de développer au niveau européen toutes les initiatives pouvant contribuer au progrès des métiers concernés par la restauration du patrimoine architectural. De nombreux thèmes seront traités, comme la formation et les techniques de restauration.

Dans un premier temps, l'association va inventorier les matériaux et les nouveaux produits utilisés ainsi que les tech-

niques modernes actuellement appliquées sur les monuments anciens, en effectuant une analyse comparative de leurs avantages et inconvénients par rapport aux techniques traditionnelles.

Elle travaille également sur des dossiers prioritaires liés à l'importance croissante des politiques européennes en faveur de la protection et de la revalorisation du patrimoine architectural, à la situation particulièrement difficile de certains métiers, aux difficultés actuelles de l'emploi. Tous ces sujets impliquent une réflexion concertée de tous les partenaires sur un plan européen pour sauvegarder les métiers spécialisés et assurer la pérennité des monuments.

Informations complémentaires: Catherine Charbonneau, tél. (1) 40 69 51 68.